



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 22

N°DEL 2022\_10\_139\_10

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture

Le 20/12/2022

Et publication ou notification

Du 21/12/2022

Le Maire,



**Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.**

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022**

**Objet : FINANCES**

**Avance sur subventions au Centre Communal d'Action Sociale et aux Associations : Maison des Jeunes et de la Culture/ Racing Club de la Baie/ Tennis club de La Croix Valmer**

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS  
Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Chloé DE BROUWER  
Michaël REBOTIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT  
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER  
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI  
Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Julie HIVERT  
Marie-Françoise CASADEI  
Roger OLIVIER

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

Monsieur Yves NONJARRET, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2023 et des subventions municipales, pour assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et permettre la couverture des charges, il est proposé au Conseil Municipal de verser mensuellement sur cette période une avance de subvention.

Dans cette même optique, il est également proposé d'attribuer aux associations suivantes, une avance de subvention mensualisée :

- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- Racing Club de la Baie (RC la Baie)
- Tennis Club de La Croix Valmer

Vu la loi organique N° 2001-692 du 1<sup>er</sup> Août 2001 relative à la loi des Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-7,

Considérant que la commune souhaite assurer le bon fonctionnement du CCAS, de la MJC, du RC la Baie et du Tennis Club dans l'attente du vote du budget et de l'attribution des subventions,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'autoriser le versement d'une avance de subvention répartie mensuellement au Centre Communal d'Action Sociale, à la Maison des Jeunes et de la Culture, au Racing Club de la Baie et au Tennis Club de La Croix Valmer
- De répartir ces versements sous la forme d'un acompte mensuel de 10% des subventions versées l'année précédente, à compter du mois de janvier et jusqu'au vote du budget primitif. Le solde sera ensuite réparti mensuellement jusqu'au mois d'octobre.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

**à l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**

**Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,**

**La Secrétaire de séance,  
Linda TRIBET.**

21 DEC 2022

Le Maire



Conseil Municipal du 15 décembre 2022  
N° DEL 2022\_10\_139\_10

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-083-218300481-20221215-DEL2022\_10\_